

# Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2005/2104(INI)
Procédure terminée	
Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2005	
Sujet 8.40.13 Institutions ACP-UE	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>DEVE</b> Développement	ALDE <a href="#">CORNILLET Thierry</a>	24/05/2005
Commission européenne	DG de la Commission Développement	Commissaire	

Événements clés			
17/11/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/03/2006	Vote en commission		Résumé
17/03/2006	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0063/2006</a>	
06/04/2006	Résultat du vote au parlement		
06/04/2006	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0140/2006</a>	Résumé
06/04/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2005/2104(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	DEVE/6/28355

Portail de documentation				
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE367.836</a>	10/01/2006	EP
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE368.055</a>	01/02/2006	EP
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0063/2006</a>	17/03/2006	EP
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0140/2006</a>	06/04/2006	EP
				Résumé

## Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2005

---

La commission a adopté le rapport d'initiative de Thierry CORNILLET (ADLE, FR) sur le travail de l'Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP en 2005. Elle se réjouit de la conclusion des négociations sur la révision de l'accord de Cotonou mais regrette que l'accord atteint au sommet de Bruxelles des 15 et 16 décembre 2005 - qui ramène le montant alloué au 10<sup>e</sup> Fonds européen de développement (2008-2013) à 22,682 milliards d'euros - n'ait pas tenu compte des propositions initiales visant à maintenir le même niveau d'aide que pour le 9<sup>e</sup> FED.

Les membres appuient la demande formulée par l'assemblée parlementaire paritaire UE-ACT lors de sa 9<sup>e</sup> session en avril 2005 à Bamako (Mali), que «dans l'intérêt d'un renforcement durable de la bonne gouvernance, de l'État de droit, des structures démocratiques et de l'interaction entre le gouvernement et l'opposition dans des démocraties pluralistes fondées sur des élections libres, une part appropriée des crédits du FED soit affectée à l'éducation et à la formation politique des parlementaires et des dirigeants politiques, économiques et sociaux».

La commission appelle à une plus grande transparence dans l'avancement et la substance des négociations sur les accords de partenariat économique et à la fourniture d'une aide importante, conformément à l'engagement pris par le président de la Commission à Gleneagles de dégager un milliard d'euros pour l'aide aux échanges commerciaux. Au sujet du sucre, la commission relève que le paquet de mesures de compensation et de restructuration de l'Union européenne à l'intention du secteur sucrier de l'Union dépasse les 7 milliards d'euros demande instamment que les 18 pays ACP signataires du protocole sucrier, dont pour beaucoup l'économie dépend presque entièrement du sucre, bénéficient «en temps utile d'un soutien financier substantiel», qui doit s'ajouter aux engagements existants.

Parmi d'autres choses, le rapport demande aux membres de l'APP et au cosecrétariat européen de faire tout leur possible pour renforcer le rôle et la position de cette assemblée au sein du Parlement européen. L'APP est invitée à poursuivre son travail en matière de droits de l'homme, contribuant de la sorte au dialogue politique prévu à l'article 8 de l'accord de Cotonou.

## Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2005

---

En adoptant le rapport de M. Thierry CORNILLET (ADLE, FR), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission au fond et se félicite des travaux de l'Assemblée parlementaire ACE-UE. Il se réjouit du bilan 2005 des activités de l'Assemblée paritaire ACP-UE, année au cours de laquelle ont eu lieu les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> sessions respectivement à Bamako (Mali) du 16 au 21 avril 2005 et à Edimbourg (Royaume-Uni) du 19 au 24 novembre 2005.

Le Parlement se félicite de la conclusion des négociations sur la modification de l'accord de Cotonou en regrettant toutefois que l'accord trouvé lors du sommet de Bruxelles des 15 et 16 décembre 2005 portant à 22,682 milliards EUR (enveloppe affectée au 10<sup>ème</sup> FED 2008-2013) reste en-deçà des propositions initiales visant à maintenir le même niveau d'aide que dans le 9<sup>ème</sup> FED.

Lors de sa 9<sup>ème</sup> session d'avril 2005, à Bamako (Mali), l'Assemblée a demandé qu'une part appropriée des crédits du FED soit affectée à l'éducation et à la formation politique des parlementaires et des dirigeants politiques, économiques et sociaux. Ces ressources devraient être utilisées pour la création d'écoles d'administration publique et pour la formation politique des parlementaires, des administrateurs locaux et des personnes occupant des postes à responsabilités au sein des partis politiques et des associations.

Le Parlement demande une plus grande transparence des négociations sur les Accords de partenariat économique (APE) ainsi que la fourniture d'une assistance substantielle, conformément à l'engagement pris à Gleneagles par le Président José Manuel BARROSO d'apporter une aide de 1 milliard EUR en faveur du commerce.

Le Parlement prône également une plus grande association de l'Assemblée ACP-UE aux négociations sur les APE, ainsi que du Parlement européen, des parlements nationaux, des pouvoirs publics locaux et de la société civile, qui participe de plus en plus aux sessions de l'APP, un record ayant été atteint en la matière avec la session d'Édimbourg. Il invite l'APP à poursuivre ses travaux sur les droits de l'homme et à contribuer ainsi au dialogue politique prévu par l'accord de Cotonou. Il encourage tout particulièrement la commission des affaires politiques de l'APP à renforcer son rôle de défense de la démocratie parlementaire dans les pays ACP et à se transformer en véritable forum de prévention et de résolution conflits, dans le cadre du partenariat ACP-UE.

Le Parlement relève que le paquet de mesures de compensation et de restructuration de l'Union européenne à l'intention du secteur sucrier de l'Union dépasse les 7 milliards EUR et demande que les 18 pays ACP signataires du protocole sucrier, dont l'économie dépend pour beaucoup presque entièrement du sucre, bénéficient d'un soutien financier substantiel, qui s'ajouterait aux engagements existants.

Pour l'organisation des sessions de l'Assemblée, le Parlement se félicite de l'alternance entre un pays ACP et le pays de la Présidence de l'Union européenne, ce qui donne une véritable équivalence entre les sessions dans les pays ACP et les pays européens.

La rotation entre les États ACP et les États de l'UE changera à partir de 2006. La 11<sup>ème</sup> session se tiendra à Vienne, en Autriche, du 17 au 22 juin 2006. La 12<sup>ème</sup> session aura lieu à la Barbade du 18 au 24 novembre 2006.

Sur le plan de la préparation des dossiers, le Parlement demande que des rapports soient préparés sur les questions suivantes :

- rôle de l'intégration régionale dans la promotion de la paix et de la sécurité ;
- impact du tourisme sur le développement ;
- armes légères et de petit calibre et développement durable ;
- énergie dans les ACP ;
- pêche et aspects sociaux et environnementaux dans les ACP ;
- problématique de l'accès à l'eau.

Enfin, le Parlement demande l'organisation de réunions au niveau sous-régional et régional ainsi qu'une coopération étroite entre parlementaires africains et européens, grâce à la mise en place de programmes d'échange mutuel de fonctionnaires.